

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 / 4

1 – IDENTIFICATION

- 1.1 Désignation commerciale **DEMAND 10 CS**
- 1.2 Fournisseur S.A. L.A.R.C. – Z.I. de Quillihuec – 29500 ERGUE – GABERIC
Tél : 02.98.59.57.57. – Fax : 02.98.59.55.47.
- 1.3 Types d'utilisation Insecticide pyréthrianoïde microencapsulé à base d'eau.
- 1.4 Autres données

2 – NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT

- 2.1 Composants ou impuretés apportant un danger Lambda-cyhalothrine : 100 g/l.
- 2.2 Autres données

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut provoquer une irritation pour la peau et les yeux. Peut provoquer des engourdissements/picotements sur les zones exposées (paraesthésia). Dangereux pour les organismes aquatiques.

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

- 4.1 Consignes générales Traitement médical ultérieur : traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué.
- 4.2 Inhalation Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter un médecin par précaution.
- 4.3 Ingestion En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité si possible. Ne pas faire vomir.
- 4.4 Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 mn. Alerter immédiatement un médecin.
- 4.5 Contact avec la peau Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis au savon et à l'eau. Les vêtements contaminés doivent être blanchis avant réutilisation.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction	Refroidir les containers exposés au feu en les aspergeant d'eau. Petits feux : CO ₂ , halons, poudre, mousse, eau sous forme de brouillard. Pour les feux importants : mousse ou eau sous forme de brouillard. Contenir les déversements d'eau avec, par exemple, des barrières de terre provisoires.
5.2 Moyens d'extinction à proscrire	Jets d'eau.
5.3 Risques particuliers	
5.4 Mesures particulières de protection	Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles	Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Ceci implique le port de bottes, de gants et de combinaisons chimiquement résistants.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Absorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau absorbant. Transférer dans un container pour destruction.
6.3 Méthodes de nettoyage	Laver la zone de déversement avec de l'eau de surface. Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Consulter l'étiquette avant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de boire, manger ou fumer. Ne pas respirer les aérosols.
7.2 Stockage	S2 – Conserver hors de portée des enfants. S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S49 – Conserver uniquement dans les emballages d'origine et sous clef. Protéger du gel.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Précautions	Lors de l'utilisation, se référer aux précautions d'emploi figurant sur l'étiquette.
8.2. Mesures de protection individuelle	

9. PROPRIETES PHYSIQUES

9.1 Aspect	Liquide blanc cassé inodore.
9.2 Températures caractéristiques	Non inflammable.

9.3 Solubilité	Miscible à l'eau..
9.4 pH	7 – 8,5.
9.5 Pression de vapeur	
9.6 Masse volumique	1,04 g/ml.
9.7 Autres données	Viscosité (mPa.s) : 12 – 22 (Casson).

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter

10.2 Matières à éviter

10.3 Produits de décomposition dangereux La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes.

10.4 Autres données

11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : Effets nocifs peu probables dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation.

Contact avec la peau : Modérément irritant pour la peau chez le lapin. Sensibilisant léger pour la peau en tests sur animaux. DL médiane cutanée (calculée) : (> 40 000 mg/Kg sur le rat). Chez l'homme, peut causer des démangeaisons ou des engourdissements de la zone exposée (paresthésies). Cet effet peut provenir d'éclaboussures, d'aérosols ou transfert au visage à partir des mains ou des gants contaminés. Cet effet est transitoire, il peut durer jusqu'à 24 heures.

Contact avec les yeux : Faiblement irritant pour les yeux du lapin.

Ingestion : Faible toxicité orale. Dose létale médiane : > 50 000 mg/Kg (rat).

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité. Cette évaluation écotoxicologique est obtenue par calcul, à partir des données disponibles sur les composants de la formulation. Très toxique pour les organismes aquatiques. Pas nécessairement identique aux phrases de risque de la classification CEE.
CL 50 sur la truite arc-en-ciel : environ 0,004 mg/L en 96 heures.

13 ELIMINATION

Ne pas contaminer les fossés, les étangs, mares et cours d'eau, avec produits chimiques ou des containers usagés. Eliminer le produit en surplus conformément aux conseils du GIFAP (1988) « Directives sur la façon d'éviter, de limiter les déchets de produits phytosanitaires à la ferme ». Les récipients vides doivent être lavés et mis à part. Ils ne doivent pas être utilisés à d'autres usages. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14 TRANSPORT

Classé polluant marin.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Non classé comme dangereux conformément à la directive 67/548.
Les phrases de sécurité ont été définies par ZENECA Agrochimie.
Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation, locale, régionale ou nationale, applicable.
S53 : Ne pas réutiliser le container, le garder hermétiquement fermé en lieu sûr.
S54 : Consulter la notice d'utilisation fournie séparément.
D1 : Laver immédiatement les traces de produit sur la peau ou dans les yeux.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE. Bien lire l'étiquette, utiliser les pesticides avec prudence. Les appâts ne peuvent être utilisés que dans les lieux ou abris couverts ou à leurs abords. Arrêté du 26/04/88 relatif aux préparations destinées à la lutte contre les souris et les rats. Pour tout autre renseignement, téléphoner au 02.98.59.57.57.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 04/07/00. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.